

Arrêté n° ACT 21-163 . EGR-0  
BES 164-21.

**ARRETE DE POLICE PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Route Départementale 440,  
située hors agglomération,  
communes d'EPEUGNEY et CHENECEY-BUILLON,**

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS,**

- VU** la demande de l'entreprise EUROVIA en date du 01/06/2021,
- VU** le code de la route, notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-28, R411-21-1,
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-1 à L1111-7, L3221-4,
- VU** le code de la voirie routière, notamment les articles L131-3, L131-7,
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 05 et 06 novembre 1992,
- VU** l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 33351 du 30/03/2017 portant délégation de signature,
- VU** l'avis favorable du service des Transports,
- VU** l'avis favorable de la DIR EST

**CONSIDERANT** que pour permettre les travaux de renouvellement de chaussée en enduit superficiel en toute sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1**

La circulation sera interdite à tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, sur la RD 440, du PR 3+029 au PR 4+211, sur le territoire des communes d'EPEUGNEY ET CHENECEY-BUILLON, **1 journée** sur la période du lundi 28 juin au vendredi 23 juillet 2021.

**ARTICLE 2**

La déviation sera assurée pour tous les véhicules par l'itinéraire suivant et selon le plan joint :

Au carrefour RD 101 / RD 440 à Epeugney, prendre direction Besancon sur RD 101 puis sur RD 9 jusqu'au giratoire de Larnod. Ensuite prendre direction Quingey sur RN83 puis direction Chenecey-Buillon sur RD 110. Déviation idem en sens inverse

**ARTICLE 3**

Cette interdiction s'applique aux riverains.

#### ARTICLE 4

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours.

#### ARTICLE 5

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée les 05 et 06 novembre 1992.

Elle sera mise en place par les services d'exploitation du Département du Doubs.

#### ARTICLE 6

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### ARTICLE 7

Le présent arrêté sera affiché en mairie et aux extrémités des routes barrées.

#### ARTICLE 8

- Monsieur le Chef du Service Territorial d'Aménagement de BESANCON - 10, chemin de la Clairière - 25000 BESANCON,
- Monsieur le Directeur des Routes, des Infrastructures et des Transports – Service Central d'Ingénierie Routière – 7, avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs – 24, rue des Justices 25000 BESANCON,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Quingey,
- EUROVIA - Fbg de Besancon 25200 MONTBELIARD (florian.martin2@eurovia.com),

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Chef de District de Besançon DIR-EST – Division Exploitation de Besançon – Petite Vèze – RD104 – 25660 LA VEZE,
- Monsieur et Madame les maires des communes de EPEUGNEY ET CHENECEY-BUILLON,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Directeur du Service Mobilité BFC – Unité Territoriale du Doubs,
- Etat-Major de Zone de Défense de METZ – Bureau Mouvement,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Service Transports, mobilités.

À BESANCON, le

09 JUIN 2021

Pour la Présidente du Département du Doubs,  
L'adjoint au chef du service territorial  
d'aménagement,

  
G. DURANT

Notifié le

dev PCG BES

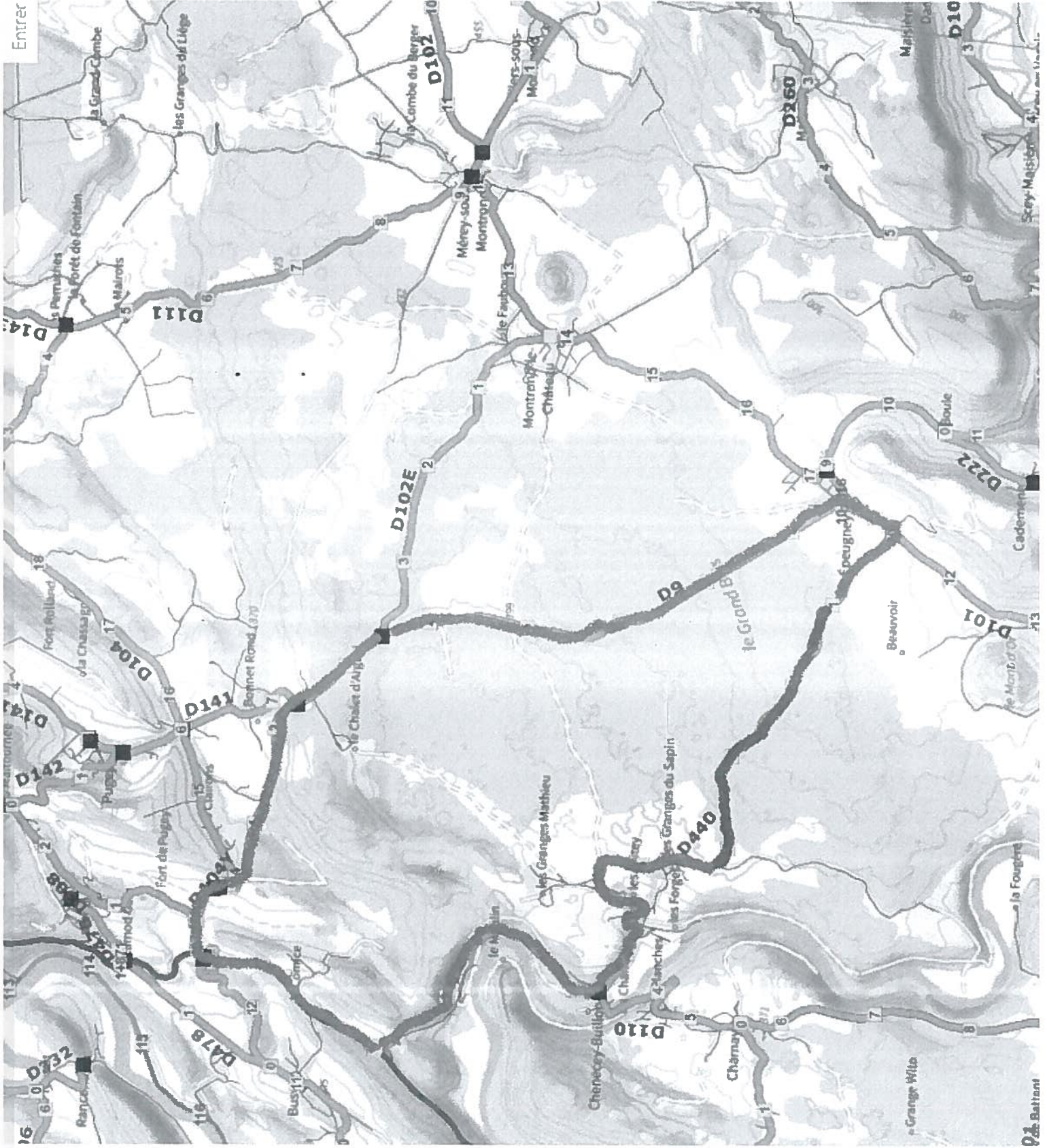
**TRAVAUX SUR RD 440 ENTRE EPEUGNEY  
ET LES GRANGES DU SAPIN**

**RENOUVELLEMENT ENDUITS**

**DEVIATION PAR EPEUGNEY - RD 9 - GIRATI  
RN 83 - CHENECEY-BUILLON - GRANGES D**

**ZONE DE TRAVAUX**

**DEVIATION**



Entrer

